

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 9 décembre 2022**

N°25/Personnel

**Suppressions et créations d'emplois**

Le vendredi 9 décembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 1 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Teresa EVERARD

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : M. Daniel AUGUSTE par M. Léon EDART, Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Carmen BOGHOSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, M. Cémil YARAMIS par M. Maurice BONNARD, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

**Absente excusée** : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

**Absent** :

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire explique que suite à des modifications organisationnelles, notamment au sein de la direction des affaires générales, au pôle Bâtiment et au pôle Infrastructure-Cadre de vie ainsi que la suppression de la fonction de médiation au sein de la ville, il convient de supprimer plusieurs postes.

Aussi, il propose les suppressions des postes suivants :

- **Responsable adjointe du service des affaires générales, à temps complet, ouvert en catégorie B,**
- **Agent d'accueil Mairie-Maison des services- guichet unique, à temps complet, ouvert en catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,**
- **Agent régie polyvalent , à temps complet, ouvert en catégorie C,**

- Agent régie électricité, à temps complet, ouvert en catégorie C,
- Responsable des Espaces Verts, ouvert en catégorie B,
- Technicien contrôleur des prestations externalisées, régie tri sélectif, dépôt sauvage, ouvert en catégorie B,
- Agent de propreté, ouvert en catégorie C,
- Dessinateur– Projeteur, ouvert en catégorie C,
- 2 Postes de médiateurs, à temps complet, ouverts en catégorie C.

Par ailleurs, M. le Maire explique que dans le cadre du rattachement des missions de la commande publique auprès de la direction des affaires juridiques et pour répondre aux objectifs liés à la réorganisation des services, le poste de « Chargé ou chargée des marchés publics et de la gestion des subventions » a été supprimé pour permettre la création d'un poste de « gestionnaire des marchés publics » dont les missions ont été redéfinies et enrichies sur des compétences spécifiques liées à la réglementation de la commande publique.

Ce nouveau poste de gestionnaire des marchés publics a été ouvert au recrutement sur les seuls grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Or, au regard des missions nécessitant une compétence particulière dans le domaine des contrats de la commande publique et du profil des quelques candidats ayant postulé (niveau BAC +3 ou +5), il est opportun d'ouvrir ce poste au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux mais également sur le grade d'attaché.

A ce titre, M. le Maire propose :

**- La création d'un poste de « Gestionnaire des marchés publics », à temps complet, de catégorie hiérarchique A ou B relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur le grade d'attaché et sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs.**

M. le Maire propose que ce poste comprenne notamment les missions suivantes :

- Suivre les procédures de passation de marchés publics au sein d'un portefeuille : Rédaction des pièces marché (avis d'appel public à la concurrence, cahier des charges), rédaction des rapports d'analyse, rédaction des lettres de réponse aux candidats retenus et non retenus et des lettres de notification, relation avec le contrôle de légalité, rédaction des avis d'attribution, transmission des données essentielles ;
- Assurer le secrétariat des commissions liées à la commande publique et notamment des commissions intervenant pour les marchés du portefeuille : planning et convocation des membres de la commission, secrétariat ;
- Recenser les marchés ; élaborer le planning des marchés à venir ;
- Valider/rédiger les contrats et décisions des marchés inférieurs au seuil de passation ;
- Suivre les reconductions des contrats/marchés du portefeuille ;
- Gérer le site dématérialisé des procédures et le logiciel de rédaction des pièces marchés MARCO ;
- Assurer la publicité des actes liés à la commande publique (mise en ligne des décisions...) ;
- Suivre et gérer la page Internet de la ville liée à la commande publique ;
- Enregistrer et traiter les marchés dans Ciril (+ PES) ;
- Archiver les dossiers marchés et originaux ;
- Suivi des tableaux de bord des marchés et relance des marchés à lancer auprès des services ; vérification du respect des seuils par les services ;
- Participer à l'établissement des outils de bonnes pratiques liés à la commande publique et aux actions mises en place à destination des directions et services de la ville dans un objectif d'amélioration continue. ;
- Gestion des courriels via le logiciel Elise pour les marchés ;
- En cas d'absence, suppléer le responsable du pôle de la commande publique sur les marchés publics ;
- Assurer ponctuellement le suivi des actes pour la constitution des registres communaux (gestion de la numérotation et classement pour la constitution des registres);

- Assurer ponctuellement la publicité des actes de la collectivité (mise en ligne des actes).

Dit que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades du cadre d'emplois des rédacteurs ou du grade d'attaché territorial et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.

Précise que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8, 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Dit que la rémunération sera basée sur les grilles des grades du cadre d'emplois des rédacteurs ou du grade d'attaché.

M. le Maire explique que suite au comité technique du 14 juin dernier, il a été acté la création de la direction de la qualité de l'accueil et des affaires générales au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et dont les missions se déclinent en trois grands pôles : les affaires générales /état civil, le cimetière et le guichet unique. Afin de préciser l'organisation de la direction, M. le Maire propose :

**- La création d'un poste de responsable du pôle affaires générales à temps complet, de catégorie hiérarchique B ou C relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs.**

M. le Maire propose que ce poste comprenne notamment les missions suivantes :

\* Accueillir le public :

- Suivre les enregistrements des demandes de cartes nationales d'identité française, de passeports, inscriptions électorales, actes de naissance, mariages et décès ;

- Effectuer les Légalisations de signatures, certificats divers.

\* Contrôler et suivre les actes d'Etat civil :

- Tenir les registres et inscrire les actes, transcrire les actes, jugements et mentions ;

- Assister et participer aux auditions avec l' élu dans le cadre des mariages ;

- Délivrer les copies et extraits d'actes ;

- Informer et conseiller les administrés dans leurs démarches d'Etat Civil ;

- Informer les administrations, les organismes divers (I.N.S.E.E, tribunaux, service des impôts, consulats... ) ;

- S'assurer de la légalité des actes et des procédures.

\* Encadrer les agents du service

- Réaliser les évaluations des agents ;

- Gérer les plannings du pôle, gestions des congés, roulement sur les postes ;

- Organiser le travail interne du pôle ;

\*Autres missions :

- Participer à la tenue et à la révision des listes électorales et à la préparation des scrutins ;

- Participer à la mise en place et au suivi du recensement de la population ;

- Réceptionner et suivre les transcriptions des médaillés du travail ;

- Travailler en lien étroit avec le pôle cimetière de la direction pour la gestion des inhumations, exhumations... ;

- S'inscrire dans la démarche qualité initiée dans la direction.

Dit que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades des cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints territoriaux et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.

Précise que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8, 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Dit que la rémunération sera basée sur les grilles des grades des cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.

**- La création d'un poste de référent(e) du guichet unique, à temps complet, de catégorie hiérarchique C relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.**

M. le Maire propose que ce poste comprenne notamment les missions suivantes :

\*Participer au fonctionnement quotidien du guichet unique :

- Accueillir physiquement et téléphoniquement les usagers ;
- Recevoir les usagers, donner un 1<sup>er</sup> niveau d'information et/ou orienter les usagers vers les services ou organismes compétents ;
- Savoir renseigner les usagers sur l'organisation des services et le fonctionnement de la collectivité ;
- Noter et transmettre des messages aux différents services en récoltant les informations essentielles : identité, coordonnées, objet ;
- Présenter, remettre des documents d'information et de communication ou des documents divers ;
- Assister les usagers ;
- Réceptionner des documents dûment remplis ;
- Gérer les présentoirs (Mettre à jour la documentation municipale), afficher les informations municipales ;
- Toutes tâches liées au poste de travail et inhérentes aux missions du service;

\*Etre référent sur le pôle :

- Veiller aux conditions d'accueil des usagers (image du service, aménagement des espaces, documentation mise à disposition, temps d'attente,...) ;
- Harmoniser l'information délivrée au guichet unique et plus largement les pratiques et postures professionnelles des agents d'accueil ;
- Gérer le planning de l'équipe ;
- Alimenter les outils de suivi de l'activité du guichet unique ;
- Vérifier la mise à jour des procédures et des instructions écrites.

Dit que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.

Précise que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8, 2° du code général de la fonction publique.

Dit que la rémunération sera basée sur les grilles des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

M. le Maire propose, dans le cadre de la réorganisation du pôle bâtiment :

**- La création d'un poste de responsable du secteur « gestion préventive et maintenance des bâtiments », à temps complet, de catégorie hiérarchique A ou B relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des ingénieurs ou des techniciens.**

M. le Maire propose que ce poste comprenne notamment les missions suivantes :

\*Encadrement des 3 techniciens et du responsable de régie

- Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes, des urgences et/ou des priorités retenues ;
  - Piloter, suivre et contrôler les activités des agents ;
  - Animer des réunions ;
  - Veiller à la réactivité et à la qualité des différents agents ;
  - Anticiper et réguler les conflits ;
  - Organiser la diffusion de l'information au sein du pôle ;
  - Veiller au bien être des agents de son périmètre et à une bonne cohésion d'équipe ;
  - Gestion du budget.
- \*En pilotant ce secteur, le responsable de la gestion préventive et maintenance assure les missions suivantes :
- Planifier et coordonner les opérations de maintenance préventives et curatives des bâtiments ;
  - Exécuter et suivre les opérations de maintenance ;
  - Surveiller et contrôler la bonne conservation des bâtiments ainsi que de ses équipements, notamment en élaborant le diagnostic de leur entretien et maintenance
  - Définir et mettre en œuvre la programmation budgétaire opérations de maintenance ;
  - Contrôler l'application des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail ;
  - Élaborer des comptes rendus d'intervention, alimenter et exploiter des outils de gestion, des tableaux de bord internes, évaluer les coûts ;
  - Rédiger des marchés publics (de maintien en condition opérationnelle, de maintenance ou de petits travaux) et suivre leur exécution.

Dit que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades des cadres d'emplois des ingénieurs ou des techniciens et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.

Précise que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8, 2° du code général de la fonction publique.

Dit que la rémunération sera basée sur les grilles des grades des cadres d'emplois des ingénieurs ou des techniciens.

**- La création d'un poste de technicien chargé des études et des travaux, à temps complet, de catégorie hiérarchique B ou C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.**

M. le Maire propose que ce poste comprenne notamment les missions suivantes :

\*Assurer la réalisation des pièces graphiques :

- Analyser les besoins avec la responsable de service ;
  - Réaliser des plans d'aménagement en bâtiment ;
  - Produire des documents graphiques ;
  - Produire des documents de communication (affiches, cartes, plans de ville...) ;
  - Effectuer des relevés de mesure ;
  - Assurer les relations avec les concessionnaires, géomètres, et autres prestataires et diagnostiqueurs ;
  - Maintien et mise à jour d'une base de données graphiques et archivage des DOE ;
  - Réalisation des dossiers d'autorisations de travaux pour les propriétés communales en lien avec le Pôle Urbanisme ;
  - Réaliser des diagnostics techniques et effectuer des comptes rendus et reportages photos ;
- \*Assurer le suivi des travaux de bâtiments réalisés par entreprise :
- Prioriser, planifier, organiser et suivre les travaux confiés aux entreprises ;
  - Préparer les dossiers de consultations, analyser les offres, suivre techniquement et

administrativement les marchés ;

- Rédiger et suivre les bons de commande et suivi des factures ;
- Gérer et contrôler les contrats de vérifications, d'entretien et de maintenance des bâtiments et des aires de jeux ;
- Participer à l'élaboration des programmes annuels de travaux sur le patrimoine bâti ;
- Mettre en place un diagnostic et élaborer un plan de maintenance ;
- Suivre et contrôler l'avancée des chantiers réalisés par entreprise qui lui sont confiés ;
- Appuyer ou remplacer en cas de besoin les autres membres de l'équipe ;
- \*Missions complémentaires :
- Collaboration sur la gestion de la mise en place de l'accessibilité des PMR.

Dit que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades du cadre d'emplois des techniciens ou des adjoints techniques ou agents de maîtrise et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.

Précise que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8, 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Dit que la rémunération sera basée sur les grilles des grades du cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise ou des adjoints techniques.

M. le Maire propose également, dans le cadre de la réorganisation du pôle Infrastructure-Cadre de vie :

**- La création d'un poste de Technicien référent de la propreté à temps complet, de catégorie hiérarchique B ou C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise ou des adjoints technique.**

M. le Maire propose que ce poste comprenne notamment les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique municipale en matière de nettoyage des espaces publics communaux.
- Assurer la gestion urbaine de proximité en matière de propreté, relations avec les bailleurs, syndicats de copropriété, commerce, particuliers...
- Les vérifications aléatoires et régulières du service assuré par le SIGIDURS ;
- La mise en œuvre d'une collaboration étroite avec la brigade environnementale (Police Municipale) ;
- Traitement des débordements de la végétation du domaine privé vers le domaine public.
- Relations et transmissions des incidents au responsable du service de la propreté pour le traitement.
- Conseil et information dans le domaine du tri sélectif en vue d'en garantir sa bonne utilisation du quai de tri du CTM, en lien étroit avec le SIGIDURS et le responsable du service de la propreté.

Dit que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades du cadre d'emplois des techniciens ou des adjoints techniques ou agent de maîtrise et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.

Précise que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8, 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Dit que la rémunération sera basée sur les grilles des grades du cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise ou des adjoints techniques.

**- La création d'un poste de responsable du pôle propreté à temps complet, de catégorie hiérarchique B ou C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.**

M. le Maire propose que ce poste comprenne notamment les missions suivantes :

- Assurer un niveau de service garantissant un cadre de vie agréable aux usagers.
- Gérer la propreté sur le domaine public, dans les cours d'écoles et les espaces extérieurs des structures communales, suivant les orientations définies par la ville en matière d'entretien des espaces publics.
- Assurer la sécurité des agents et des usagers.
- Encadrer et coordonner le personnel des régies Propreté, Dépôts sauvage, Brigade Anti-Tags.
- Assurer les relations avec les autres équipes régies et les services usagers des espaces publics.
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique municipale en matière de nettoyage des espaces publics communaux.
- Gérer les demandes d'interventions, les estimer et les planifier.
- Prioriser, planifier et organiser les travaux des équipes.
- Suivre et contrôler l'avancée des chantiers réalisés en régie et par entreprise.
- Tenue de réunions de coordination des équipes.
- Elaborer et suivre administrativement et budgétairement les marchés de fournitures et de prestations.
- Assurer le suivi des bons de commandes nécessaires aux achats de fourniture et de prestations.
- Assurer la gestion de la structure de stockage et tri des déchets du CTM.
- Effectuer toutes les tâches liées au poste de travail et inhérentes aux missions du service.

Dit que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades du cadre d'emplois des techniciens ou des agents de maîtrise ou des adjoints techniques et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.

Précise que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8, 2° du code général de la fonction publique.

Dit que la rémunération sera basée sur les grilles des grades du cadre d'emplois des techniciens ou des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.

**- La création d'un poste de chef d'équipe des dépôts sauvages à temps complet, catégorie hiérarchique B ou C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.**

M. le Maire propose que ce poste comprenne notamment les missions suivantes :

- Gérer le ramassage des dépôts sauvages et l'entretien des voies publiques;
- Entretien et assurer la maintenance du petit matériel propreté (souffleurs, aspire-feuilles, outils et outillages divers) ;
- Conduire les véhicules et d'engins spéciaux (camion benne, fourgon, élévateur, tracto pelle balayeuse);
- Planifier le travail et organiser le chantier, surveiller les travaux, saisir les heures de travaux sur ordres de service, préparer les demandes pour l'achat de matériaux et de matériels (devis);
- Encadrer le personnel dont la gestion des tableaux de service et des congés ;
- Utilisation de l'application de la ville de Villiers-le-Bel (Neocity ), suivre les signalements sur propreté et répondre après intervention.

\* Missions complémentaires :

- Appuyer et/ou remplacer en cas de besoin les autres membres de l'équipe et du service Cadre de Vie, propreté.

- Utilisation et manipulation du Poids Lourd avec son équipement hivernal (saleuse, lame) et son bras de grue.
- Effectuer le déneigement sur les accès aux équipements publics.

Dit que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades du cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise ou des adjoints techniques et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.

Précise que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8, 2° du code général de la fonction publique.

Dit que la rémunération sera basée sur les grilles des grades du cadre d'emplois des techniciens ou des agents de maîtrise des adjoints techniques.

Enfin, M le Maire propose à l'assemblée l'ouverture sur de nouveaux grades de certains emplois pour tenir compte des nominations qui seront prononcées dans le cadre des déroulements de carrière des fonctionnaires (avancement de grades et promotions internes)

- **11 postes d'agent de maîtrise à temps complet, relevant de la catégorie C (gardiennage, restauration municipale, systèmes d'informations et transformation numérique, repas des personnes âgées, bâtiments, gestion des espaces publics, scolaire),**
- **1 poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie A (infrastructure et cadre de vie)**
- **5 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (petite enfance, finances marchés, administration, Ressources Humaines)**
- **2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (périscolaire)**
- **3 postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (périscolaire, sports)**
- **2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (scolaire, restauration)**
- **1 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28h00/35h00, relevant de la catégorie C (restauration)**
- **19 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (gestion des espaces publics, scolaire, logistique et entretien, petite enfance, restauration, sports)**
- **3 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 28h00/35h00, relevant de la catégorie C (restauration)**
- **4 postes d'agent de maîtrise principal (gestion des espaces publics, restauration)**
- **1 poste d'attaché principal à temps complet, relevant de la catégorie A (agenda 2030)**
- **1 poste d'attaché hors classe à temps complet, relevant de la catégorie A (communication),**
- **1 poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet, relevant de la catégorie B (petite enfance),**
- **1 poste d'Educateur des A.P.S. à temps complet, relevant de la catégorie B (sport).**

M. le Maire entendu.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du Comité Technique du 8 novembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

DECIDE la suppression des postes suivants :

- Responsable adjointe du service des affaires générales, à temps complet, ouvert en catégorie B,
- Agent d'accueil Mairie-Maison des services- guichet unique, à temps complet, ouvert en catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Agent régie polyvalent, à temps complet, ouvert en catégorie C,
- Agent régie électricité, à temps complet, ouvert en catégorie C,
- Responsable des Espaces Verts, ouvert en catégorie B,
- Technicien contrôleur des prestations externalisées, régie tri sélectif, dépôt sauvage, ouvert en catégorie B,
- Agent de propreté, ouvert en catégorie C,
- Dessinateur- Projeteur, ouvert en catégorie C,
- 2 postes de médiateurs, à temps complet, ouverts en catégorie C.

DECIDE :

**- La création d'un poste de « Gestionnaire des marchés publics », à temps complet, de catégorie hiérarchique A ou B relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur le grade d'attaché et sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs**

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires de catégorie A, au vu de l'application de l'article L332-9 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

A défaut et en cas de recrutement en catégorie B, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur la grille du grade d'attaché, ou à défaut sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs.

**- La création d'un poste de responsable du pôle affaires générales à temps complet, de catégorie hiérarchique B ou C relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs.**

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, ou à défaut sur les grades des adjoints administratifs.

**- La création d'un poste de référent du guichet unique, à temps complet, de catégorie hiérarchique C relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

**- La création d'un poste de responsable du secteur « gestion préventive et maintenance des bâtiments », à temps complet, de catégorie hiérarchique A ou B relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des ingénieurs ou des techniciens.**

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires de catégorie A, au vu de l'application de l'article L332-9 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

A défaut et en cas de recrutement en catégorie B, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur la grille du grade d'ingénieur, ou à défaut sur les grades des cadres d'emplois des techniciens.

**- La création d'un poste de technicien chargé des études et des travaux nouvellement affecté au pôle bâtiment, à temps complet, de catégorie B ou C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.**

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des techniciens ou à défaut des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.

**- La création d'un poste de Technicien référent de la propreté, à temps complet, de catégorie B ou C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.**

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des techniciens ou à défaut des

agents de maîtrise ou des adjoints techniques.

**- La création d'un poste de responsable du pôle propreté, à temps complet, de catégorie B ou C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.**

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des techniciens ou à défaut des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.

**- La création d'un poste de chef d'équipe des dépôts sauvages, à temps complet, de catégorie B ou C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.**

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera basée sur la grille des grades du cadre d'emplois des techniciens ou à défaut des agents de maîtrise ou des adjoints techniques.

DECIDE, pour tenir compte des nominations qui seront prononcées dans le cadre des déroulements de carrière des fonctionnaires (avancement de grades et promotions internes), la création de :

- 11 postes d'agent de maîtrise à temps complet, relevant de la catégorie C (gardiennage, restauration municipale, systèmes d'informations et transformation numérique, repas des personnes âgées, bâtiments, gestion des espaces publics, scolaire),

- 1 poste d'attaché à temps complet, relevant de la catégorie A (infrastructure et cadre de vie)

- 5 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (petite enfance, finances marchés, administration, Ressources Humaines)

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (périscolaire)

- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (périscolaire, sports)

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (scolaire, restauration)

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28h00/35h00, relevant de la catégorie C (restauration)

- 19 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C (gestion des espaces publics, scolaire, logistique et entretien, petite enfance, restauration, sports)

- 3 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 28h00/35h00, relevant de la catégorie C (restauration)

- 4 postes d'agent de maîtrise principal (gestion des espaces publics, restauration)

- 1 poste d'attaché principal à temps complet, relevant de la catégorie A (agenda 2030)

- 1 poste d'attaché hors classe à temps complet, relevant de la catégorie A (communication),

- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet, relevant de la catégorie B (petite enfance),

**- 1 poste d'Éducateur des A.P.S. à temps complet, relevant de la catégorie B (sports)**

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévues à cet effet.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 28 – Contre : 6 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **19 DEC. 2022**  
Transmission en Sous-préfecture le : **19 DEC. 2022**